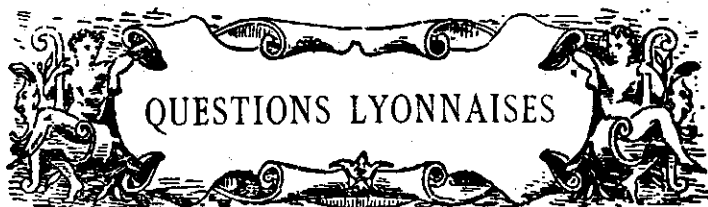


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



QUESTIONS LYONNAISES

LA NOUVELLE MANUFACTURE DES TABACS SOLUTION DÉFINITIVE

La question de la reconstruction de la Manufacture des tabacs paraît maintenant résolue, grâce à l'esprit de conciliation de notre Municipalité qui a finalement accepté les conditions onéreuses imposées par l'Etat à la Ville de Lyon.

Conformément à l'accord qui est sur le point d'intervenir, le budget communal lyonnais devra faire face à la totalité de la dépense qu'occasionne la création de la rue d'isolement de la Manufacture, soit 64.000 francs, et, d'autre part, il aura à prévoir le versement à l'Etat d'une subvention de 75.000 francs pour compenser, en quelque sorte, l'application de la loi du 28 juin 1901, dont les effets seront de mettre à la charge de l'Administration des finances 114.000 francs de taxes municipales.

Nous nous garderons de protester contre un tel arrangement qui, somme toute, profitera à notre cité par suite de l'afflux de population ouvrière qu'amènera l'établissement de la Manufacture dans le quartier de Monplaisir-Saint-Louis, mais nous ferons cependant observer, en passant, combien sont critiquables les manières de faire imposées par les représentants du Gouvernement.

Si un industriel se permettait de réclamer à une ville une indemnité quelconque sous prétexte que l'apport d'une usine dans ses murs amènera un surcroît de prospérité, il n'y aurait pas assez d'imprécations pour flétrir un semblable personnage; d'ailleurs, bien des Conseils municipaux s'arrangeraient même pour tâcher d'empêcher, par tous les moyens possibles, l'installation d'un tel établissement particulier.

Mais quand il s'agit de l'Etat, d'un département ou d'une commune, tout est permis et chaque individualité, ou administration faible, doit s'incliner devant la sommation du plus fort qu'elle, sous prétexte d'intérêt général.

C'est ainsi que la mairie lyonnaise s'indigne des procédés qui tendent à l'obliger de reconstruire presque totalement à ses frais le pont de la Mulatière... Cependant, bien de malheureux contribuables sont souvent contraints à se courber aussi devant les desiderata de certaines Administrations lorsqu'ils n'ont ni l'argent, ni le temps, ni l'appui nécessaire pour résister judiciairement.

Quoi qu'il en soit, la future Manufacture des tabacs amènera sans aucun doute une population de près de 2 à 3.000 habitants de plus, y compris les familles des travailleurs et des commerçants attirés dans cette partie de la ville par cette nouvelle installation.

Déjà les artères avoisinantes, la rue du Dauphiné entre autres, se couvrent d'immeubles de rapport, à tel point que l'on trouve difficilement aujourd'hui du terrain à moins de 30 ou 35 francs le mètre dans les environs immédiats de l'ancien fort des Brotteaux.

Il semble donc certain que ce quartier est destiné au plus brillant avenir, pour peu que l'on s'occupe un peu mieux de son état d'entretien.

V.

LES EXTINCTEURS D'INCENDIE

Système " Abbé DANÉY "

X

Mercredi, 7 décembre, à 10 heures du matin, sur les bords du Rhône, près du pont de la Boucle, une nombreuse affluence fut vivement intéressée par l'expérience pratiquée par la Société d'exploitation des Extincteurs d'incendie, système « abbé Daney ». Architectes, entrepreneurs, propriétaires, industriels, chimistes, électriciens, tous étaient attirés par des causes diverses. On remarquait même quelques lycéens curieux de voir une réaction chimique sans le secours de cornues, et des maîtresses de maison, que l'heure matinale n'avait pas effrayées, pendant que sur le quai s'amassait un public impatient et fébrile.

Aussitôt les flammes jaillirent-elles d'une pyramide de caisses d'emballage préalablement arrosées de pétrole que, sous le jet du liquide spécial des appareils extincteurs, elles s'évanouissaient de proche en proche; au brasier ardent et pétillant succédait, comme par enchantement, un nuage noir et opaque; le feu le plus intense, le plus nourri, par suite d'une accumulation extraordinaire de matières inflammables, était magiquement éteint, sans possibilité de reprendre à la moindre étincelle. Telle est la conclusion merveilleuse qui s'imposait aux spectateurs étonnés, convaincus et ravis.

L'expérience a suffi; pas besoin de l'annoncer, ni de l'expliquer. L'effet est produit, mais la cause reste encore inconnue, le procédé non divulgué. Pas de mise en scène, aucun préambule; des flammes dévorantes s'élèvent dans l'air, immédiatement elles disparaissent dans un tourbillon de fumées sans avoir eu le temps de consumer les planches et la paille qu'on leur livrait. Tout désastre est conjuré, à tout jamais la proie est ravie aux flammes dévastatrices.

Une étoffe quelconque — parapluie, mouchoir de poche — trempée dans le précieux liquide, puis exposée aux flammes qu'on produit à nouveau, par places séparées, est retirée intacte, sans avoir subi le moindre dommage, la plus légère altération. C'est concluant, définitif! Ainsi est arrêté subitement l'essor des flammes; de plus, sont immunisés les objets, quels qu'ils soient. Désormais, on est maître du feu.

Sur la lande girondine, à Bordeaux, à Paris, fut faite l'expérience à laquelle nous venons d'être conviés à Lyon. Partout résultat indéniable, prestigieux, à la portée de quiconque possède un appareil Daney. De volumes différents, mais d'après le même modèle, les appareils restent chargés aussi longtemps qu'on le veut, et fonctionnent à coup sûr, au moment déterminé, par l'ouverture de deux robinets. D'une bouteille d'acier, un liquide spécial passe à l'état de gaz dans un réservoir contenant une dissolution de sels ignifuges; alors la pression venue fait jaillir un puissant jet véhiculant à la fois gaz et omburants et sels ignifuges, empêchant totalement la reprise du feu. Voici, succinctement exposé, le système, parfaitement mis au point, sans danger pour le manipulateur à cause des soupapes de sûreté, du manomètre indicateur de pression et des enveloppes poinçonnées.

Je n'insiste pas sur les avantages, qui consistent à avoir sous la main un appareil constamment sous pression, aisément maniable, fonctionnant par le jeu de robinets, produisant un effet aussi rapide que certain par une manœuvre facile et sûre, enfin, pour nous résumer, un appareil indépendant des forces physiques et naturelles. Le succès lui est acquis. Simple, solide et utile, l'appareil Daney est réglable

à volonté, aisément transportable, non encombrant, peu coûteux en raison de sa sécurité et de son efficacité.

Tout immeuble doit en être pourvu pour se protéger lui-même à la moindre alerte, tout village doit en disposer, et les villes les mieux outillées pour la défense des incendies doivent en placer dans leurs musées et leurs monuments. Qui sait si les pompiers ne s'adresseront pas avec empressement à un auxiliaire si souple, si puissant, si utile dans les cas désespérés où la part du feu se faisait jusqu'à présent ? C'est la pompe idéale, sans cesse amorcée, débitant à toute heure et en tout lieu, malgré la sécheresse, le gel, l'arrêt de l'eau dans les canalisations ; elle ne puise qu'en son sein l'eau dont elle a besoin, n'emprunte rien en dehors d'elle, et ne réclame aucun effort, aucun travail, étant elle-même sa génératrice et sa réceptrice. On peut la voir, 9, rue Président-Carnot, où les différents modèles sont exposés.

A. TUOTIOP.

SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La distribution des récompenses décernées par la Société Académique d'Architecture de Lyon est toujours une grande fête pour le monde du bâtiment ; elle avait réuni, cette année, le dimanche 11 courant, une foule beaucoup plus considérable que d'ordinaire, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce : il y avait d'abord l'attrait d'une conférence de M. Emile Berteaux, le très distingué professeur d'histoire de l'art moderne à la Faculté des lettres, sur *Philibert de l'Orme, architecte lyonnais* ; puis, flanqués de leurs parents et de leurs amis, un fort contingent de jeunes lauréats du concours qui avait eu lieu pour la première fois entre apprentis des diverses branches des industries du bâtiment. Le discours du président de la Société nous apprendra tout à l'heure dans quelle imposante proportion les concurrents avaient répondu à cette généreuse initiative, et la haute portée sociale qui se dégage de ces encourageants résultats ; il est juste d'ajouter que la Municipalité lyonnaise n'a pas hésité à doter d'une large subvention cet essai dont les effets bienfaisants, se poursuivant d'année en année, contribueront déjà pour une bonne part au relèvement de l'apprentissage, qui fait à bon droit l'objet des préoccupations de ceux qui ont à cœur l'avenir de nos industries et leur constante prospérité.

Ne pouvant citer ici toutes les notabilités qui, à côté du Préfet du Rhône et du Maire de Lyon, avaient tenu à manifester leur sollicitude à l'égard des laborieux et des méritants, nous nous bornerons à remarquer qu'avec le bureau de la Société Académique d'Architecture, les membres de cette Compagnie presque au complet étaient présents à cette solennité, ainsi qu'un très grand nombre de patrons et une assistance des plus nombreuses ; à tel point que, constatant l'exiguïté de la salle pour une pareille affluence, dont une grande partie n'avait pu trouver place et avait dû stationner dans les galeries, le Maire de Lyon a spontanément offert pour l'année prochaine la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville ou tel autre local municipal, au choix de la Société.

La fanfare des peintres-plâtriers, toujours dévouée aux œuvres du bâtiment, rehaussait par l'exécution de ses plus brillants morceaux, l'éclat de cette fête.

M. L. CAHUZAC, président de la Société Académique, ouvre la séance par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le très grand plaisir de vous saluer, au nom de la Société académique d'Architecture de Lyon.

J'aurais voulu remercier Monsieur le Préfet du Rhône, j'en aurais profité pour lui dire toute notre reconnaissance pour sa sollicitude envers notre œuvre, à laquelle il fait accorder, soit par l'État, soit par le département, des récompenses que nous sommes heureux de distribuer en ce jour.

Je prierai M. l'Adjoint, représentant M. le Maire de Lyon, retenu par des engagements antérieurs, de lui exprimer toute notre gratitude pour la subvention qu'il vient de nous faire accorder par la commission municipale, en faveur des apprentis, et je lui dirai, à lui-même, tous nos remerciements pour sa bienveillante intervention en cette circonstance.

Je suis heureux de saluer M. le Vice-Président de l'Assemblée départementale, qui est venu honorer notre Compagnie et affirmer l'intérêt que nous porte cette Assemblée, en nous accordant chaque année ses libéralités.

La présence de M. le Président du Tribunal de commerce est pour nous très flatteuse, car elle prouve, à nouveau, que les questions du Bâtiment ne le laissent point indifférent.

Nous étions habitués à voir auprès de nous M. le Président de la Chambre de commerce, dont les encouragements nous étaient un gage précieux, et nous regrettons profondément l'indisposition qui le retient éloigné de notre fête.

Nous aurions voulu lui montrer les résultats provoqués par la récente et généreuse intervention de cette Compagnie, qui nous a permis l'organisation d'un concours entre apprentis.

A M. le Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs et de celle de l'Ameublement, nous dirons merci de tout cœur, pour leur active intervention dans le même concours, et pour les dons mis à notre disposition par leurs Chambres.

Notre reconnaissance ira particulièrement à M. le professeur Berteaux, pour l'empressement et la bonne grâce qu'il a mis à nous prêter l'autorité de son talent et de son érudition, en acceptant de faire une Conférence sur *Philibert de l'Orme*, éminent architecte lyonnais.

Cette intéressante causerie sera le fleuron de cette petite fête, par l'éloquence de son auteur et l'intérêt du sujet traité.

Enfin, à vous tous, Mesdames et Messieurs, nous dirons merci encore, pour tout le dévouement que vous témoignez à notre œuvre, qui, chaque année, se développe dans la voie du Bien, du Beau et de l'Utile.

Comme les années précédentes, nous avons à récompenser les efforts tentés dans le domaine de l'architecture, de l'art décoratif et de l'archéologie, lesquels ont donné des résultats satisfaisants.

Comme les années précédentes, également, nous sommes heureux de décerner des récompenses aux contremaîtres et ouvriers, dont la vie, faite de labeur et de conscience, est le plus bel exemple à montrer aux nouvelles générations de travailleurs. Par leur intelligente collaboration, ne sont-ils pas pour nous un précieux secours, dans les délicats travaux qu'ils nous font exécuter.

Un malheureux conflit, survenu au courant de l'année, nous a privés de la satisfaction de trouver, dans toutes les branches de la Construction, des sujets ayant droit à nos récompenses ; mais, nous avons le ferme espoir que ce trouble passager ne se renouvellera pas, et que la sagesse et le bon sens l'emporteront sur les exaltations et les utopies, mauvaises conseillères portant en elles un grave préjudice à toute la famille du Bâtiment, en arrêtant l'essor des affaires et des bonnes volontés, qui est la richesse de notre cité.

Si nous avons le regret d'avoir eu à formuler cette critique, nous avons, par contre, à nous féliciter bien haut des résultats qui viennent de nous être donnés, dans une tentative d'encouragement à l'apprentissage.

Il a été versé des flots d'encre et dépensé beaucoup d'éloquence sur cette grave question, mais, il faut l'avouer, peu de solutions pratiques sont intervenues, aussi bien dans l'ordre administratif que dans l'ordre privé, pour améliorer cette situation, qu'il faut admettre, à regret, comme étant toujours dangereuse et de nature à compromettre la vitalité de notre pays.

Cependant, il faut reconnaître qu'une mentalité nouvelle s'est fait jour, et que nous sommes très près de passer des paroles aux actes : d'entrer enfin dans la voie pratique qui doit enrayer la marche de ce mal profond.

Nous avons rencontré, dans l'ensemble des branches de la construction, le plus grand empressement à entreprendre une tentative dans cette voie, par l'organisation d'un Concours entre Apprentis du Bâtiment, et nous avons eu le spectacle bien réconfortant de voir patrons, contremaîtres et ouvriers rivaliser de dévouement et d'entrain pour organiser, établir les programmes et juger les épreuves de ce concours ! N'est-ce pas un bel exemple de solidarité, faisant bien présager de l'avenir ? Et nous avons pu voir aussi le même empressement et le même entrain, apportés par les apprentis, à prendre part aux épreuves de ce concours, qui a réuni 87 concurrents, parmi lesquels nous sommes heureux d'en récompenser 64, ce qui prouve la qualité des résultats obtenus.

L'organisation hâtive de ce premier concours n'a pas permis à toutes les branches du bâtiment d'y prendre part. On a vu aussi que de grandes améliorations devront être apportées à la réglementation de cette organisation. Ce sera la tâche de nos

successeurs, et surtout celle des intéressés, patrons, ouvriers et apprentis, afin que cette ébauche, étudiée, complétée et améliorée, donne tous les résultats que l'on est en droit d'en attendre, en fixant définitivement une des voies par lesquelles on combattrait la crise de l'apprentissage.

Ces voies sont nombreuses, et je n'entreprendrai pas de les étudier avec vous, car le cadre dans lequel je dois me renfermer me l'interdit, mais vous me permettez de vous en citer une seule, qui m'a paru mériter d'être retenue. C'est celle dans laquelle la Chambre Syndicale de l'Ameublement est entrée par l'organisation de la *Mutuelle de l'Apprentissage*. Cette Société philanthropique, au profit des apprentis de l'ameublement, a pour but de sanctionner le contrat d'apprentissage, de stimuler et récompenser les bons apprentis, et de leur fournir les moyens de poursuivre honorablement leur carrière.

Pour cela, elle recueille des fonds et les distribue aux apprentis de l'ameublement, suivant les conditions fixées par les statuts.

Dans un des articles desdits statuts, j'y ai vu les obligations de la Société ainsi déterminées : « A l'expiration de l'apprentissage, de celui en faveur duquel le patron s'est fait inscrire, ce dernier avisera le Président de la Société. Celui-ci, à son tour, par lettre recommandée adressée aux ayants droit de l'apprenti, les invitera à se présenter, avec leur enfant ou leur pupille, dans les bureaux de la Société, où il leur sera délivré un livret de la Caisse d'Epargne, pris au nom de l'apprenti, et portant mention de la somme de 300 francs, versée par la Société.

« Il sera remis, en outre, à l'apprenti, préalablement consulté, ou un livret d'une des Sociétés de Secours mutuels, correspondant à sa profession, avec droit d'adhésion payé par la Mutuelle d'Apprentissage, ou un livret de la Caisse des Retraites de l'Etat, sur lequel un premier versement de 10 francs aura été effectué par ladite Société, au nom de l'apprenti. »

Ne croyez-vous pas que le fait était digne d'être cité? Ne croyez-vous pas aussi que beaucoup d'autres corporations devraient suivre cet exemple, qui fait entrer l'apprenti dans la voie de l'épargne et de la prévoyance, devant lui assurer, s'il y reste fidèle, un avenir de travail et de sécurité, base d'une vie heureuse et prospère?

J'ai à m'excuser auprès de vous, Mesdames et Messieurs, de vous avoir retenus trop longtemps sur ce sujet, mais je tenais à vous faire part des premiers résultats acquis, et affirmer, une fois de plus, le dévouement que porte notre Compagnie à toutes les questions qui touchent à l'avenir de l'industrie du bâtiment.

Nous voudrions pouvoir vous convaincre de notre attachement à vos travaux, qui sont aussi les nôtres, et qu'en retour vous accordiez votre confiance à tout architecte digne du nom, en lui facilitant sa tâche, souvent si ardue, du maintien d'un juste équilibre entre vos droits et les intérêts qu'il représente. Nous voudrions que cette confiance soit le départ d'une liaison plus étroite entre tous les membres de la grande famille du bâtiment, et que cette solidarité soit profitable à l'amélioration du sort des travailleurs.

M. BIZET, adjoint, exprime les regrets du Maire de Lyon, retenu par un engagement antérieur (et qui a tenu néanmoins, aussitôt libre, à venir au cours de la séance), et affirme toute la sollicitude de la Municipalité pour l'œuvre de la Société Académique; il en donne pour preuve l'allocation qui vient d'être votée à l'unanimité, sur sa proposition, et qui permettra de donner des récompenses sous forme de livrets de la Caisse des retraites et de livrets de Caisse d'épargne, aux jeunes lauréats des concours d'apprentis. Cette sollicitude est encore prouvée par la création prochaine d'une école professionnelle d'apprentissage qui servira, en dehors de l'atelier, au perfectionnement des jeunes gens des diverses corporations.

Il était intéressant de connaître comment, en dehors du projet municipal, cette question de l'apprentissage était envisagée par les patrons; M. PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et des travaux publics de Lyon et de la région, nous l'apprend dans le discours suivant.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une bien vive satisfaction que, pour la troisième fois, j'assiste, comme président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs, à cette belle fête de la distribution solennelle des récompenses décernées par la Société académique d'Architecture de Lyon, et qu'à juste titre, on pourrait aussi appeler « fête du Travail ».

Car, Messieurs, en remettant les médailles d'Etat, vous récompensez le dévouement au travail, pour les ouvriers ayant au moins trente années de services dans la même maison.

Chez les lauréats de vos Concours d'architecture, d'art déco-

ratif et d'archéologie, vous récompensez le travail intellectuel de vos jeunes élèves, qui deviendront les maîtres de demain.

Chez les contremaîtres et ouvriers du bâtiment, vous récompensez le travail manuel de vos collaborateurs du présent.

Chez les apprentis, vous récompensez les efforts faits par eux pour apprendre leur métier, dans les différentes corporations, afin de devenir de bons ouvriers et vos collaborateurs de l'avenir.

Messieurs, vous avez accompli un acte d'économie sociale au premier chef, en instituant, cette année, pour la première fois, le Concours entre apprentis, et, malgré le temps relativement très court qu'ont eu les Commissions architecturale et patronale pour l'organisation de ce Concours, il a, non pas dépassé nos espérances, mais obtenu le plus grand succès qu'il pouvait avoir, pour cette première année.

J'ose espérer qu'en nous inspirant de l'expérience de ce premier concours, et en prévoyant, pour l'année prochaine, une date beaucoup plus avancée, pour son exécution, nous pourrions arriver à avoir, non pas 88 concurrents, comme cette année, mais bien 150, et je ne crois pas me tromper, en vous prédisant que ce chiffre s'accroîtra chaque année, surtout si nous pouvons arriver à en récompenser le plus grand nombre.

Cette année, malgré les faibles ressources mises à la disposition de votre Compagnie, vous avez pu en récompenser 64, soit 75 pour 100.

Messieurs, croyez-vous qu'il n'y a pas un enseignement à tirer de ce premiers concours d'apprentis du bâtiment? Croyez-vous qu'en réunissant toutes les initiatives, il ne serait pas possible de réagir contre cette crise de l'apprentissage, qui se fait si cruellement sentir? Eh bien, à mon avis, oui! On peut et on doit réagir contre la crise de l'apprentissage. Si chacun de nous veut y apporter de la bonne volonté; si chacun veut y contribuer pécuniairement et moralement; si nos législateurs veulent apporter quelques modifications à la loi de 1900; si l'Etat et les communes veulent seconder les initiatives privées par des subventions; si nos Chambres de commerce, qui comptent dans leur sein l'élite du commerce et de l'industrie, veulent bien se charger d'être les protectrices, en même temps que les directrices, de ce grand mouvement en faveur de l'apprentissage, et si, enfin, nous patrons, qui y avons tout intérêt, nous voulons bien rémunérer les apprentis dès leur entrée chez nous, car là est la plus grande cause de la crise de l'apprentissage: les parents veulent surtout que leurs enfants aient une rémunération aussitôt qu'ils entrent à l'atelier, ou alors ils n'en font pas des apprentis connaissant un métier, mais de simples manœuvres voués à toutes sortes de travaux, excepté à ceux d'un métier défini qui pourrait donner à celui qui le possède les moyens de lutter pour la vie.

Voilà, Messieurs, je crois, dans leurs grandes lignes, les moyens propres à faire renaitre l'apprentissage, et laissez-moi aussi vous dire que c'est surtout à l'atelier que l'on fait le véritable apprenti, que c'est seulement en travaillant à l'atelier, au contact des ouvriers, que l'on apprend à donner le tour de main nécessaire au fini du travail dans chaque nature; que c'est bien à l'atelier ou dans le chantier que l'on apprend la véritable pratique nécessaire à chaque corporation.

Donc, Mesdames, Messieurs, n'hésitons pas à mettre nos enfants en apprentissage au sortir de l'école, si leur constitution physique le permet, car, soyez bien persuadés que, plus on apprend à travailler jeune, plus on prend l'amour du travail, et, pendant leur apprentissage, faisons-leur suivre des cours complémentaires de perfectionnement pour chacune des diverses corporations: voilà encore où l'Etat et les communes peuvent et doivent venir en aide à l'initiative privée, en créant ces cours complémentaires de perfectionnement, mais ne laissons pas créer de ces écoles professionnelles d'apprentissage, pour lesquelles il faudrait aussi créer une nuée de fonctionnaires, écoles qui ne pourraient être suivies que par une certaine catégorie de jeunes gens, qui, à leur sortie, croient savoir quelque chose, malheureusement, ne connaissant rien d'un métier, ne veulent pas s'abaisser à travailler et n'arrivent à faire que des déclassés.

Voilà, Messieurs, en quelque sorte, comment devrait être traitée pratiquement la question de l'apprentissage, pour nous donner, dans l'avenir, de véritables ouvriers.

Le jour où nous aurons atteint ce but, nous aurons tous bien mérité du monde du travail et de notre chère patrie.

Je n'abuserai pas plus longtemps de vos instants, mais permettez-moi, au nom de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, au nom de nos ouvriers et contremaîtres, et aussi au nom de nos apprentis, qui vont être récompensés tout à l'heure, de remercier très sincèrement la Société académique d'Architecture de Lyon, et plus particulièrement son tout dévoué Président, pour l'initiative qu'il a prise pour l'institution du Concours d'apprentis, et permettez-moi aussi de remercier la Chambre de commerce de Lyon, que l'on trouve toujours à l'avant-garde des grandes transformations sociales, et qui, par sa généreuse subvention, a contribué, pour une large part, à la création de ce concours, et j'ose espérer qu'ayant créé cette bonne tradition, elle la continuera dans l'avenir.

Je n'oublierai pas non plus d'adresser nos plus sincères remer-

ciments au Conseil municipal, et tout particulièrement à M. le Maire de Lyon, qui s'intéresse au plus haut degré à cette si difficile question de l'apprentissage, et où il apporte une grande partie de son bon cœur; merci pour la large subvention qu'ils ont si généreusement apportée.

Mesdames, Messieurs, j'aurai fini quand j'aurai adressé mes plus vifs remerciements à mes dévoués collègues, qui ont bien voulu mettre leurs ateliers et les matériaux nécessaires pour l'exécution de ce concours, et aussi aux ouvriers et patrons membres du jury, dont la tâche était difficile, en raison du grand nombre de concurrents qu'ils avaient à juger; que tous reçoivent ici l'expression de toute ma gratitude.

Et, Messieurs, je n'aurai garde d'oublier la Commission architecturale, dont les membres ont suivi, avec la plus grande attention et le plus vif intérêt, les diverses épreuves de ce premier concours; je les prie d'agréer l'expression de toute ma reconnaissance.

Et vous, chers apprentis, chers jeunes amis, qui avez mis tant de bonne volonté et tant d'ardeur dans les différentes épreuves de ce concours, laissez-moi être l'interprète de la Chambre syndicale des Entrepreneurs pour vous adresser l'expression de toute notre satisfaction, pour votre grand nombre de concurrents et pour toutes les qualités que vous avez déployées, et permettez-moi d'adresser à ceux d'entre vous qui ont obtenu des récompenses mes plus sincères félicitations, et à ceux moins favorisés que vous, aujourd'hui, mes encouragements pour l'avenir.

Et soyez persuadés, Mesdames, Messieurs, que la Chambre syndicale des Entrepreneurs, comprenant les devoirs qui lui incombent, fera tous ses efforts pour atténuer cette grande crise de l'apprentissage.

La conférence de M. Emile Berteaux, sur *Philibert de l'Orme*, apportait une note d'une saveur particulière dans ce milieu où elle fut unanimement goûtée. Un accident survenu à la distribution du courant électrique empêcha malheureusement les projections qui devaient en être le complément et priva l'assistance des divers exemples que le savant conférencier voulait donner à l'appui de ses appréciations de l'œuvre du grand architecte. Son succès n'en fut pas moins vif, et nous espérons pouvoir, dans de prochains numéros, donner en entier le texte de cette instructive causerie.

Voici maintenant le palmarès, qui a été lu par M. Antoine SAINT-MARIE-PERRIN, secrétaire général.

MÉDAILLES D'ÉTAT. — M. Victor PASSIFIQUE, ancien monteur en bronze, occupé depuis 30 ans dans la Maison Bardot. — M. Philippe BERTRAND, ancien maçon, occupé depuis plus de 30 ans consécutifs dans la Maison Clavérolas et Favot. — M. Joseph-Abel LAUNAY, contremaître bronzier, occupé depuis plus de 33 ans et 9 mois consécutifs dans la Maison Bardot. — M. Jean FAVOT, contremaître maçon, occupé depuis 41 ans consécutifs dans la Maison Clavérolas et Favot.

ARCHITECTURE : Une Ecole professionnelle d'apprentissage. — Pas de premier prix. — 2^e prix : Une médaille de vermeil, 75 fr., offerts par M. A. Rey, directeur de la *Construction lyonnaise*; un ouvrage d'art, M. Barthélemy ROZAT, élève de MM. Stéphane et André Boullin, architectes à Saint-Etienne. — 3^e prix : Une médaille d'argent, 25 francs, offerts par M. A. Rey, directeur de la *Construction lyonnaise*, M. Robert LAPIN, élève de M. Huguot. — 4^e prix : Une médaille de bronze, M. Alexandre DESCOMBES, élève de M. Meysson.

CONCOURS COQUET (Esquisse de 24 heures faite en loges) : Une Ecole des Beaux-Arts. — 1^{er} prix : Médaille d'or, M. René REVOUX. Ce concours ayant été particulièrement brillant, la Société Académique a décidé de remettre un souvenir à tous les concurrents. — Médailles de bronze, MM. AUDOUL, BOVIER, DUCHAMPT, GIROUD, LAMBERT, MONCORGE, ROUX-SPITZ.

FONDATION BISSUEL. — Médaille de vermeil, M. Jules VERLOT.

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE : Relevés complets de la Maison de l'Outarde d'Or, 19, rue du Bœuf. — 1^{er} prix : Médaille d'or, une somme de 200 francs, offerte par le Conseil général; une gravure, don du Ministre des Beaux-Arts, et un volume de l'*Inventaire du Vieux Lyon*, offert par l'auteur, M. Jamot; M. Joseph MÉROT, élève de M. Cahuzac.

PEIT CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE : Petits relevés laissés à l'initiative des concurrents. — 1^{er} prix : Médaille de vermeil, fondation Monvenoux, 50 francs, offerts par la Chambre de commerce, et un ouvrage d'art, M. Georges CHARTRON, élève de M. Huguot. — 2^e prix : Médaille d'argent et 25 francs offerts par la Chambre de commerce, M. Barthélemy ROZAT, élève de MM. Stéphane et André Boullin, architectes à Saint-Etienne (Loire). — 3^e prix : Médaille d'argent, M. Marcel ROBELIN, élève de M. Huguot. — 4^e prix : Médaille de bronze, M. Jean-Baptiste MATHON, élève de M. Huguot.

CONCOURS D'ART DÉCORATIF : Un Kiosque d'attente, pour le public, dans les stations de tramways de la ville de Lyon. — 1^{er} prix : Médaille de vermeil, 100 francs, offerts par la Chambre de commerce, et une gravure offerte par le Ministre des Beaux-Arts, M. Alexandre DESCOMBES, élève de M. Meysson. — 2^e prix : Médaille d'argent, 50 francs, offerts par la Chambre de commerce, et un ouvrage d'art, M. Raymond ROUX-MEULIEN, élève de MM. Roux-Meulien et Huguot. — 3^e prix : Médaille de bronze, M. Gervais FAURE, élève de MM. Meysson et Huguot.

CONCOURS D'ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL : Un motif, au choix des concurrents. — Pas de premier prix. — 2^e prix : Médaille d'argent, 50 francs, offerts par la Chambre de commerce, et un ouvrage d'art, M. Joseph BERLIAT. — 3^e prix : Médaille de bronze et 25 francs, offerts par la Chambre de commerce, M. Marc RIMAUD.

Sont ensuite proclamées les récompenses attribuées aux lauréats du concours d'apprentis, puis celles accordées par la Société Académique aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône (géométrie descriptive et coupe de pierres, cours pratique du bâtiment, dessin pour les menuisiers, les ébénistes, les serruriers, ferblantiers, tôliers), aux apprentis du Syndicat des maîtres serruriers, à l'école de traits de charpente, que le manque de place ne nous permet pas de publier.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL ET D'ARCHITECTURE DES ÉCOLES MUNICIPALES DE DESSIN

1^{re} SECTION, *Elèves architectes, dessinateurs, décorateurs* : Médaille de vermeil (fondation Laurent Cahuzac), M. J. MÉROT, école du Petit-Colège. — Médaille d'argent : M. MATHON, école de la Guillotière. — Médaille de bronze : M. CLÉMENTON, école des Brotteaux. — Rappel de médaille d'argent, M. LOISY, école des Brotteaux.

2^e SECTION, *Ouvriers des diverses industries se rattachant au bâtiment, y compris les industries mécaniques.* — Médaille de vermeil, M. PACCAUD, école du Petit-Colège. — Médaille d'argent, M. E. ROUX, école de la Guillotière. — Médaille de bronze, M. VUILLEMAIN, école de la Croix-Rousse.

CONTREMAÎTRES ET OUVRIERS DU BATIMENT

FONDATION CHAMBRE DE COMMERCE. — Médaille d'or : Emile BAUDEAU, charpentier, né à Montclar (Haute-Garonne), le 22 mai 1878, demeurant à Lyon, 40, rue de la Claire; âgé de 32 ans. Contremaître charpentier, entré au service de M. Corcelle, entrepreneur de charpente, demeurant à Lyon-Saint-Just, 32, chemin des Grandes-Terres, au mois de mai 1900, comme ouvrier; ses aptitudes professionnelles lui firent confier, deux ans après, le poste délicat de contremaître. En 1907, il a été choisi par le Conseil de l'Ecole de trait des Maîtres charpentiers, comme professeur, et, depuis cette époque, il remplit sa mission avec autorité et dévouement. (10 ans de service.)

Médaille de vermeil : Louis PROST, serrurier, né à Lyon, le 11 juillet 1867; demeurant à Lyon, rue des Prés, 31; âgé de 43 ans. — Entré en 1883 chez M. Euler, entrepreneur de serrurerie, actuellement Euler et Goy, cours Lafayette, 296. Ouvrier, puis contremaître, il s'est toujours distingué par un travail assidu et les services rendus à ses patrons. Marié et père de deux enfants. (27 ans de service.)

Médaille de vermeil : Alfred FOURNIER, ferblantier-plombier, né à Rives-sur-Fures (Isère), demeurant à Brignais. — Entré en 1904 chez M. Maret, entrepreneur de plomberie-zinguerie, à Brignais (Rhône). Ouvrier intelligent, il a surveillé, comme contremaître, la maison de M. Maret, pendant sa maladie, et, depuis son décès, il dirige la maison, avec Mme veuve Maret. (6 années de service.)

Médaille d'argent, Michel GOUBET, scieur de bois de charpente, né à Lys-d'Abeau, canton de la Verpillière (Isère), le 17 septembre 1863, demeurant à Lyon, 59, rue Chevreul; âgé de 47 ans. — Entré comme ouvrier scieur de bois, en 1895, chez M. Lafosse, entrepreneur de charpente, demeurant à Lyon, 131, avenue Berthelot. Goubet est occupé au débit des bois, travail difficile. (15 ans de service.)

Médaille d'argent : Antoine-Marius MIGEON, peintre, né à Sétif, département de Constantine (Algérie), le 6 août 1869; demeurant à Lyon, 4, montée des Epies; âgé de 41 ans. — Entré en 1894, comme ouvrier peintre, chez M. Pacon, entrepreneur de plâtrerie et peinture, demeurant à Lyon, 2, place Ampère. Excellent ouvrier, conduite irréprochable, Migeon a refusé de se marier, pour se consacrer à sa mère, toujours malade, et aide à élever sa sœur. (16 ans de service.)

FONDATION ETIENNE JOURNOUD. — Médaille de vermeil, Michel CHAUDET, maçon, né à Vergheas, canton de Pionsat, arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme), le 1^{er} août 1876; demeurant à Lyon, rue Dunois, 58; âgé de 34 ans. — Entré, en 1894, comme manœuvre, chez MM. P. Dumont, Nouhen et Gentil, actuellement Nouhen oncle et neveu et Volpeller, entrepreneurs de maçonnerie, demeurant à Lyon, 43, rue Centrale. Successivement ouvrier, puis com-

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DU CONCOURS D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

Une grande réunion a eu lieu le 3 décembre, salle Rameau, sous les auspices du Comité de patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale de l'arrondissement de Lyon.

Après une allocution de M. Pierre Robin, M. PAUL PIC a, d'une façon très documentée, exposé le côté juridique de la question des habitations à bon marché.

A ce point de vue là, la France est bien loin d'être la nation initiatrice. L'Angleterre, l'Allemagne et la plupart des nations européennes possèdent depuis longtemps des lois libérales permettant notamment aux municipalités de construire elles-mêmes des habitations ouvrières à bon marché, droit que n'ont pas encore les municipalités françaises.

Cependant, la loi française de 1906 constitue un réel progrès, puisqu'elle autorise les villes à encourager les initiatives privées dans cette voie, soit en collaborant ou s'associant à ces entreprises, soit par des cessions de terrain, soit par des garanties d'intérêt.

M. PAUL COURMONT, au nom de l'hygiène, appelle de tous ses vœux le succès d'une aussi louable initiative. Il montre que la lutte contre le taudis, par la création des habitations hygiéniques, est le meilleur moyen de lutter et contre l'alcoolisme et contre la tuberculose.

Il parle notamment de certaines maisons maudites qui, à Lyon, comme dans toutes les grandes villes en France, sont des foyers continus de contagion. Ces maisons-là, il serait de l'intérêt général de les faire connaître. Mais, à ce point de vue-là encore, l'initiative municipale est paralysée par une législation routinière.

M. HERRIOT dit enfin quelle aurait été sa satisfaction de pouvoir faire édifier par la ville des maisons ouvrières hygiéniques. La loi prussienne le recommande aux maires ; la loi française le leur défend... « M. Viviani, ministre socialiste, m'a dit qu'en faisant cela, je ferais du socialisme, et que la loi ne m'y autorisait pas... Voilà pourquoi je me suis adressé à l'initiative privée. »

M. le Maire de Lyon montre comment la ville de Lyon pourra cependant collaborer à l'œuvre entreprise. Dans la cession des terrains, dans la garantie de l'intérêt, etc., la Société, dit-il, sera aussi municipale que la loi lui permettra de l'être.

Après un dernier appel de M. le Préfet en faveur de la nouvelle Société, M. BERTHIER, secrétaire, a procédé à l'appel des lauréats du concours d'architecture organisé par la Société, dont *la Construction Lyonnaise* a publié les résultats dans son numéro du 1^{er} août dernier.

BANQUET de l'Union Architecturale de Lyon

La jeune Union Architecturale de Lyon — si l'ancienneté de sa fondation ne permet plus de justifier cette épithète, le privilège dont jouissent la plupart de ses membres peut être appliqué à la Société elle-même — tient chaque année plusieurs séances réservées à ses adhérents ; son but étant d'entretenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie et d'amitié, et non d'étudier en commun des questions professionnelles, l'ordre du jour de ces réunions est réduit à sa plus simple expression ; autant dire qu'il n'y en a pas. Mais à l'instar des autres Sociétés... qui travaillent, l'Union Architecturale donne un banquet annuel : et, afin de faire d'utiles comparaisons gastronomiques, elle varie le lieu de

ces confraternelles agapes. Le 3 courant c'était au Restaurant de l'Opéra qu'avait lieu cette réunion toute intime. Pas de *Marseillaise* à l'entrée des invités, qui viennent avec plaisir retrouver leurs souvenirs de début dans cette atmosphère d'une jeunesse que n'ont point encore assombrie les soucis d'une longue carrière : point de personnages officiels, seulement des aînés de la Société Académique ou du Syndicat apportant aux jeunes le précieux témoignage de leur sympathie et les encouragements de leur expérience.

Est-il besoin de dire l'entrain et la gaieté communicative d'un repas où nulle contrainte n'entrave les amicales conversations, où s'échangent en libres propos les souvenirs, les anecdotes et peut-être aussi les récits des misères du début. Et de même que dans les graves banquets, celui-ci se termine par des toasts. L'aimable président, M. Flahaut, débute en présentant les excuses de M. L. Cahuzac, qui, par une lettre des plus cordiales, exprime ses regrets de ne pouvoir venir lui-même, et délègue son vice-président, M. Rostagnat ; M. Pétaut, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, également empêché, avait chargé M. Raffenot de le représenter ; mais celui-ci, appelé télégraphiquement à Valence, avait dû également s'excuser à la dernière minute. M. Flahaut continue ainsi :

Messieurs,

Je remercie tout d'abord M. Rostagnat, vice-président de la Société Académique d'Architecture, remplaçant M. Cahuzac, et M. Thoubillon, président du Syndicat des Architectes du Rhône, de leur présence parmi nous. L'honneur qu'ils nous font, en acceptant notre invitation, est un gage certain des bonnes relations qui existent entre les Sociétés et un précieux encouragement pour nos jeunes confrères.

Je remercie également M. Théodore, qui offre si généreusement à nos confrères l'hospitalité des colonnes de *la Construction Lyonnaise*.

A vous, mes chers Collègues, j'adresse mes vœux les plus ardents de réussite. Personne, plus que votre Président, ne désire que vous ne trouviez, dans la carrière difficile, que lis et roses. Que clients généreux et contents, même après le règlement des mémoires, et puisque nous sommes sur le chapitre des vœux, permettez-moi de faire celui de tous les présidents : Venez aux séances, venez assidus et nombreux.

J'ai très souvent entendu dire que l'on ne faisait rien, à l'Union. Les quelques fidèles, toujours les mêmes, se lassent d'être éternellement seuls. Pour faire quelque chose, il faut être très nombreux. Hélas ! les séances n'ont pas été très fréquentées, cette année. Même notre sortie d'été a lamentablement échoué, sous les trombes d'eau que le ciel inclément versait en cataractes, ce jour-là. Et pourtant, elle aurait pu être très intéressante, cette sortie à Crémieux ; notre aimable confrère, M. Roux-Spitz, nous avait très obligeamment offert les clefs du vieux château, dont il est l'heureux locataire. Malgré le programme, bien élaboré par notre dévoué référendaire, il nous fallut rester chez nous.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux membres. MM. Bruyat, Richoux et Perromet. Ils ne trouveront parmi nous que d'excellents amis et nous apporteront en échange leur bonne volonté, leur zèle, et leur talent. Nous adressons à notre ami Mallet nos très sincères compliments pour son admission à la Société Académique. Nous espérons que ce suprême honneur, dont la gloire rejaillit sur nous tous, ne lui fera pas oublier ses vieux amis des débuts, pour lesquels il s'est si longtemps dévoué, avec autant de modestie que d'amabilité et de talent. Je remercie les membres du bureau de leur très précieuse collaboration (à ne pas faire grand chose !), et surtout notre dévoué Géraud, qui est au-dessus de tout éloge : il organise le banquet !... ne serait-ce que ce seul titre de gloire, il est déjà suffisant !

Messieurs, je lève mon verre au Vice-Président de la Société Académique, au Président du Syndicat des Architectes, et enfin, à vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu nous honorer de votre présence, et nous apporter ce soir, en cette petite fête intime, le gage précieux de vos sympathies pour les jeunes de l'Union Architecturale.

M. Rostagnat se fait l'interprète des sentiments de ses confrères en assurant ses jeunes collègues de tout l'intérêt que leur porte la Société qu'il est chargé de représenter.

M. Thoubillon explique le rôle qu'à côté des autres Sociétés peut jouer le Syndicat : seul par le groupement de tous les professionnels, de tous les patentés au titre d'architecte, en dehors de toute consécration, il est à même de faire adopter des réformes nécessaires : à l'heure actuelle, la question des

honoraires, de la rétribution équitable par le client du travail que fournit l'architecte, doit être sérieusement envisagée ; les ouvriers du bâtiment demandent des augmentations de salaires ; les entrepreneurs et les fournisseurs obtiennent la révision de leurs tarifs ; les architectes ont donc aussi le droit d'aspirer à une plus large rémunération de leur labeur. Pour arriver à ce résultat, il faut que le nombre parle : il faut que tous ceux qui exercent la profession se rangent sous la bannière du Syndicat, il faut qu'un tarif d'honoraires plus équitable soit établi, et pour cela il faut que tous soient étroitement unis.

M. Théodore, invité à prendre la parole, ne peut se dérober au devoir de remercier le président des mots aimables qu'il lui a adressés ; mais, après tout ce qu'on vient d'entendre que lui resterait-il à dire, sinon à souhaiter que les architectes, obtenant gain de cause sur la question de leurs honoraires, puissent de leur côté rétribuer plus largement leurs collaborateurs ; il souhaite donc aux membres de l'Union Architecturale de nombreux et productifs travaux pour ceux qui dirigent déjà un cabinet, et une heureuse augmentation d'appointements pour ceux qui travaillent encore sous la direction de maîtres éclairés.

Ensuite a lieu le tirage de la tombola traditionnelle qui permet à chacun d'emporter, avec le souvenir d'une charmante réunion, un objet d'art qui en laissera une trace durable et agréable.

La soirée se termine par un concert, où l'on entend M. Gorjin, à la voix chaude et bien timbrée, d'un véritable sens artistique ; M. Péhu, dans des imitations très réussies de mandoline et de violoncelle, et dans le grand air de *Lohengrin* ; M. Garcin, aux chansons de belle humeur ; MM. Desvignes, Bruyat, Picard, Bonnetin, dont le seul tort est d'être trop parcimonieux de leur talent.

ARCHITECTES ET AGENTS VOYERS

La Société Académique d'Architecture de Lyon, considérant qu'une concurrence déloyale est trop souvent faite à la profession d'architecte par des fonctionnaires tels qu'agents voyers, conducteurs des Ponts et Chaussées, instituteurs, etc., tous non patentés, adresse aux députés du Rhône une pétition demandant que, dans le projet de Statut des fonctionnaires, il soit inscrit qu'« il est interdit à tout fonctionnaire d'exercer toute profession soumise à la patente ». Ce serait ainsi faire justice aux patentés, tout en rendant aux Administrations le temps et les soins qui leur sont dus par leurs agents.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Un nouvel hôpital va être construit à *Antibes*.

DROME. — La ville de *Tain* a affecté un crédit de 230.000 francs à l'amélioration du service des eaux.

ISÈRE. — Une rue doit être ouverte à *Goncelin*, au quartier de la Tannerie. — La commune de *Vizille* doit procéder au pavage de la Grande-Rue.

LOIRE. — La ville de *Roanne* doit procéder aux travaux de voirie suivants : prolongement du quai de Renaison, de la rue Arago, élargissement de la place des Cerisiers et de la rue Bravard, 28. 500 francs.

PUY-DE-DOME. — La ville d'*Issoire* consacre 30.000 fr. à l'adduction d'eau potable.

SAONE-ET-LOIRE. — MM. Prothau et Catin, architectes à Chalon-sur-Saône, ont établi un projet s'élevant à 10.000 fr. pour la construction d'une école enfantine aux *Ormes*. —

M. Malord, architecte, a dressé les plans et devis d'un abattoir pour la commune d'*Epinac-les-Mines*. — Un groupe scolaire va être édifié à *Frontenard*, d'après les plans de M. Malo, architecte à Chalon-sur-Saône ; le devis est de 30.000 francs. — M. Lamirand, architecte voyer, a dressé les devis, s'élevant à 40.000 francs, pour la construction d'un réseau d'égouts à *Louhans*. — Une passerelle métallique va être construite à *Montceau-les-Mines*, sur la Bourbine à la Sablière.

VAUCLUSE. — La ville d'*Avignon* va faire couvrir le marché aux bœufs : le projet atteint 55.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Le Comité de la Société lyonnaise des Beaux-Arts a fixé au jeudi 9 février 1911 l'ouverture de sa 24^e Exposition au Palais municipal, quai de Bondy.

Les envois des artistes de Lyon seront reçus au Palais municipal, aux dates suivantes : 1^{re} section de peinture, aquarelles, dessins, etc., les 9, 10 et 11 janvier, de 9 heures à 4 heures ; 2^e section de sculpture et architecture, les 16, 17 et 18 janvier, de 9 heures à 4 heures ; section des arts décoratifs, les 19, 20 et 21 janvier, de 9 heures à 4 heures.

Les règlements et des notices sont à la disposition des intéressés au siège social, 24, rue Confort, et chez les encadreurs et marchands de tableaux.

Débouchés pour ciment et chaux hydraulique en Turquie d'Europe.

Pour le ciment et la chaux hydraulique, c'est la France qui occupe la première place, grâce à la supériorité de ses produits, mais elle doit veiller ; les maisons rivales cherchent à nous supplanter, et les Allemands commencent même, grâce à leurs bas prix, à s'imposer ; dernièrement, une maison allemande a traité une affaire à *Uskub*, à raison de 52 francs la tonne (Portland première qualité), en gare de *Uskub* une maison française offrait la même marchandise également à raison de 52 francs la tonne, mais quai *Marseille* ; la livraison devait être faite en sacs de 50 kilogrammes. Sans doute, la demande de ces produits est encore peu importante, mais, si on exécute les travaux projetés (routes, chemins de fer, casernes), il faut s'attendre à une consommation très grande de ces articles.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

16 Décembre 1910

DROITS D'ACCISE EN SUS
des 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	162 50	170 »
— en planche rouge	198 »	200 »
— — jaune	172 50	182 50
Etain Banks en lingots	460 »	465 »
— Billiton et détroits en lingots	457 »	462 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	60 »	62 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	500 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— laminé	330 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR.

Du 28 Novembre au 3 Décembre 1910.

Boulevard du Parc-d'Artillerie. Hangar. Propr., M. Basset, Grande rue de la Guillotière.

Boulevard Pinel, 8. Maison. Propr., M. Séon, place Neuve-Saint-Jean, 2.

tremaître, ses qualités professionnelles l'ont vite mis au premier rang dans l'estime de ses patrons. Les qualités morales du candidat sont très grandes. A l'âge de 10 ans, ayant perdu sa mère, il se dévoue pour soigner ses quatre frères et sa sœur plus jeunes que lui, pendant que son père, ouvrier maçon, venait travailler à Lyon. C'est à la mort de celui-ci qu'il est venu à Lyon. (16 ans de service.)

FONDATION FRÉDÉRIC BENOIT. — *Médaille de vermeil*, Félix MARIANI, charpentier, né à Mehun-sur-Yèvre (Cher), le 2 décembre 1868 ; demeurant à Lyon, 33, rue Villeroi ; âgé de 42 ans. — Entré comme ouvrier au service de M. Lafosse, entrepreneur de charpente, avenue Berthelot, 131, le 15 octobre 1895, ses aptitudes professionnelles lui firent confier rapidement la fonction de contremaître. (15 ans de service.)

FONDATION CLAUDIUS PORTE. — *Médaille de vermeil*, François-Clovis BOULANGER, maçon, né à Royère (Creuse), le 15 septembre 1876 ; demeurant à Lyon, 60, rue Ney ; âgé de 34 ans. — Manœuvre maçon chez M. Sautour, oncle, à 15 ans, il est parti pour faire son service militaire au 63^e d'infanterie, à Limoges. A son retour, il est entré, comme ouvrier, dans la maison Edouard Sautour, entrepreneur de maçonnerie, à Lyon, rue Monthernard, 16. Contremaître en 1904. (12 ans de service.)

FONDATION JOANNY PUIER. — *Médaille de vermeil*, Auguste GAMEL, serrurier, né à Grenoble (Isère), le 19 décembre 1859 ; demeurant rue Masséna, 69 ; âgé de 51 ans. — Entré, comme ouvrier, dans la maison Queyras, entrepreneur de serrurerie, rue Neuve, 6, en février 1902. Passé contremaître en avril 1903. (8 ans de service.)

FONDATION FRANÇOIS COQUET. — *Médaille de vermeil*, Jean AUGIER, menuisier, né à Biol (Isère), le 13 juillet 1862 ; âgé de 48 ans. — Entré comme contremaître menuisier à l'usine de MM. A. Lumière et Fils, à Lyon-Monplaisir, le 23 juillet 1887. (23 ans de service.)

FONDATION SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE. — *Médaille d'argent*, Hippolyte-Sébastien EHINGER, serrurier, né à Lunel (Hérault), le 4 février 1870 ; demeurant rue de la Pyramide, 54 (Vaise) ; âgé de 40 ans. — Entré en 1896 chez M. Touvier, actuellement Berthet, entrepreneur de serrurerie, rue des Tuileries, 2, à Lyon. (14 ans de service.)

Médaille d'argent, Léon COTIN, né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), en 1876 ; demeurant à Cusset (Villeurbanne), rue de la Liberté, 15 ; âgé de 34 ans. — Entré, en mars 1901, chez M. Louis Marchais, entrepreneur de ferblanterie et zinguerie, demeurant à Lyon, cours Lafayette, 296. (9 ans de service.)

Médaille d'argent, Benoît-Joseph CLÉMENT, né à Lyon, en 1871, demeurant rue du Mail, 22, âgé de 39 ans. — Entré chez M. Chamaux, entrepreneur de chauffage, demeurant à Lyon, grande rue de la Croix-Rousse, 50, en 1885. Apprenti, ouvrier, puis contremaître. (25 ans de service.)

FONDATION CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS. — *Médaille d'argent*, François MARCIAUD, né à Vix (Vendée), en 1839, demeurant rue Auguste-Comte, 14 ; âgé de 71 ans. — Entré chez M. Euler, actuellement Euler et Goy, entrepreneurs de serrurerie, cours Lafayette, 296, en 1889. (21 ans de service.)

Médaille d'argent, Joannès VALETTE, né à Lyon, en 1880, demeurant rue Imbert-Colomès, 18 ; âgé de 30 ans. — Entré chez MM. Murry et Rivoire, entrepreneurs de serrurerie, rue du Doyenné, n° 14, en 1895. (15 ans de service.)

Médaille d'argent, Claude DESSOGNE, né à Lyon, en 1871, demeurant rue de l'Épée, 2 ; âgé de 39 ans. — Entré chez M. Barloz, constructeur de matériel pour le bâtiment, demeurant à Lyon, rue Villeroi, 1, en 1887. Apprenti, puis ouvrier, il est contremaître depuis 1898. (23 ans de service.)

BANQUET

Au banquet qui, selon la tradition, réunissait dans les salons Maderni les membres de la Société et leurs invités, les toasts suivants ont été portés :

M. Laurent CAHUZAC, président de la Société, veut tout d'abord rassurer les convives ; il a prononcé un discours dans l'après-midi : il ne veut pas récidiver ; il doit néanmoins transmettre les regrets de plusieurs invités et de confrères éloignés ou indisposés ; l'énumération en serait trop longue, il retiendra seulement de leurs lettres les sentiments élogieux qui y étaient exprimés à l'égard de la Compagnie qu'il préside.

Cela fait, il s'empresse de passer aux agréables obligations de sa charge, en remerciant les invités présents : d'abord, M. Bizet, que le maire de Lyon a délégué pour le représenter ; c'est un ami, qui est, c'est le cas de le dire, du bâtiment ; il le remercie de son intervention heureuse dans l'attribution de la subvention et le charge de transmettre à la Municipalité les sentiments de gratitude de la Société.

Il remercie ensuite M. Berteaux, pour l'éloquente et documentée

causerie, retraçant la grande figure de Philibert de l'Orme ; tout en déplorant l'accident de l'éclairage, qui a privé l'auditoire des vues espérées, il reconnaît qu'elles n'étaient pas indispensables, et que la conférence n'en a pas moins été du plus haut intérêt.

Il salue M. Guéneau, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, pour la première fois l'hôte de la Société, dont l'attachement à cette institution est prouvé par les récompenses attribuées à ses élèves.

Il ne veut pas terminer sans adresser un témoignage de sympathie au dernier admis par la Société, M. Joannès Mallet, qui a déjà à son actif une brillante carrière, et au doyen vénéré, M. Bizot, de Vienne, dont la vie, toute consacrée au travail et aux savantes recherches archéologiques, a été couronnée par une précieuse récompense bien méritée.

Il porte enfin un toast cordial à tous, présents et absents, et forme le vœu que tous se trouvent longtemps réunis dans les mêmes sentiments, pour le bien de l'architecture et du bâtiment.

M. GUÉNEAU, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône.

Messieurs,

C'est la première fois que mon titre de Président de la Société d'Enseignement professionnel me vaut l'honneur d'être invité à votre réunion annuelle. J'en suis extrêmement flatté et m'en réjouis d'autant plus que j'ai le plaisir de compter déjà, parmi les vôtres, un aimable collègue et de vieux amis.

Pour vous en remercier, Messieurs, je n'ai, hélas ! ni le talent, ni l'éloquence de mon éminent prédécesseur, M. Garin. Je le fais en tout cas, avec la même conviction, avec la même chaleur, car j'ai constaté, moi aussi, combien nous est précieuse la sympathie de la Société Académique d'Architecture.

Les récompenses que vous voulez bien décerner à ceux de nos cours se rattachant à l'art du bâtiment ne sont pas seulement un puissant encouragement aux élèves et aux professeurs ; elles constituent, pour ces cours, comme une espèce de patronage moral exercé par une Corporation qui jouit, dans notre ville, d'une haute et très légitime autorité. Permettez-moi donc, Messieurs, de venir à mon tour vous en exprimer la sincère reconnaissance de la Société d'Enseignement professionnel tout entière.

Nous savons, Messieurs, combien sont vives les préoccupations de votre Société, et, en particulier, de votre dévoué Président, à l'endroit de cette double question connexe de l'enseignement technique et de l'apprentissage. Cette question, Messieurs, est au premier rang de l'actualité, aussi bien en France qu'à l'étranger. Nous travaillons de concert à la résoudre, vous surtout, en ce qui concerne l'apprentissage, nous plus spécialement sur le terrain de l'enseignement technique.

Les efforts combinés d'Associations aussi compétentes que la vôtre, des Chambres de commerce, des Chambres syndicales patronales et ouvrières, des autres groupements corporatifs, parviendront, nous l'espérons, du moins, à trouver, sur ce point délicat et controversé, une solution satisfaisante.

Souhaitons, Messieurs, que le Gouvernement continue à encourager, par tous les moyens possibles, les institutions dues à l'initiative privée, et spécialement celles qui ont fait leurs preuves, et, s'il juge le moment venu de donner à cet enseignement technique une charte constitutive, nous croyons qu'il fera bien de ne pas l'enserrer dans des liens obligatoires et gênants, qui auraient pour effet de paralyser le développement que le régime de liberté antérieure a incontestablement favorisé.

Il est impossible que tous ceux qui ont à cœur la grandeur économique de notre pays n'unissent pas leurs efforts pour y arriver, et ils y arriveront, s'ils savent s'entendre, et si, comme vous, ils affirment le mouvement, en marchant !... Soyez assurés, Messieurs, que vous nous trouverez toujours disposés à collaborer avec vous, la main dans la main, à écouter vos conseils éclairés, à joindre notre action à la vôtre, pour le plus grand bien à la fois des patrons, des ouvriers et de l'industrie française en général.

En vous remerciant de nouveau, Messieurs, de m'avoir fourni l'occasion d'assister à votre belle réunion, je lève mon verre à la prospérité de la Société Académique d'Architecture, à la santé de tous ses membres et, en particulier, à celle de son distingué Président.

M. Bizet, adjoint au Maire.

Il serait grand temps, dit-il, que le Gouvernement s'occupe sérieusement de la question d'apprentissage : si le Parlement comprenait moins de médecins et d'avocats, et plus de commerçants et surtout d'industriels, on s'occuperait davantage, et de façon plus efficace, de la partie laborieuse de la nation. La municipalité lyonnaise n'attend pas l'initiative gouvernementale : elle témoigne de son souci du relèvement du niveau professionnel, par son projet de création d'une école d'apprentissage ; il promet, sur cette question, son concours le plus dévoué. S'il a pu faire voter une subvention de 500 francs, il s'efforcera d'en faire augmenter le chiffre, pour obtenir de plus beaux résultats encore.

Cela dit, ajoute-t-il, je bois à vous tous, Messieurs, et à vos dames !

M. PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Après les orateurs qui viennent de prononcer de si éloquentes discours, je ne devrais pas prendre la parole, mais je croirais faillir à tous mes devoirs, si je ne vous adressais pas, au nom de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiment, mes plus sincères remerciements pour l'accueil si sympathique et si bienveillant que son Président a reçu au milieu de vous, aujourd'hui.

C'est une bien grande satisfaction, pour moi, de constater la bonne harmonie qui règne et doit continuer à régner entre votre si grande Société académique d'Architecture de Lyon et le Syndicat des Entrepreneurs.

Vous pouvez être assurés, Messieurs, que tous nos efforts tendront à conserver cette bonne harmonie, qui doit être la pierre angulaire de nos édifices, et qui doit toujours régner dans la grande famille du bâtiment.

Messieurs, je ne saurais trop vous répéter que vous trouverez toujours, parmi les membres de notre Chambre syndicale, où toutes les corporations du bâtiment sont représentées largement, des hommes dévoués et des collaborateurs précieux pour l'édification de vos œuvres.

Messieurs, permettez-moi, en terminant, de lever mon verre en l'honneur de votre honorable Président sortant, M. Cahuzac, qui a su, pendant son passage à la présidence, maintenir haut et ferme le drapeau de votre si noble Compagnie ; en l'honneur de votre nouveau président, M. Rogniat, qui saura continuer les traditions de ses prédécesseurs ; en l'honneur de votre grande Société et à son développement toujours croissant, et de boire à la santé et à la prospérité de tous ses membres.

M. E. BERTEAUX, professeur à la Faculté des Lettres.

Ayant constaté, dans la journée, que sa parole avait le don d'éteindre les lumières, M. Berteaux ne voudrait pas ici recommencer l'expérience ; aussi, bien qu'invité à parler, demande-t-il la permission de se rasseoir, mais non sans avoir témoigné sa satisfaction d'avoir eu l'honneur d'assister à cette fête empreinte de si intime sympathie, et il porte un toast cordial au Président et aux membres de la Société académique d'Architecture.

M. Bizot, architecte à Vienne.

La place qui lui a été attribuée et qui lui a procuré la joie de parler d'art avec son distingué voisin, M. Berteaux, il la doit, dit-il, à son grand âge, car il a maintenant soixante-dix ans d'exercice de la profession d'architecte, et il se demande s'il a fait quelque chose : il n'a pas gagné beaucoup d'argent ; il a commencé par voyager d'un côté, de l'autre, en Suisse, en Italie, en Autriche, en Hongrie, et chacun sait que pierre qui roule n'amasse pas mousse. Mais il a le plaisir d'avoir amassé des connaissances sur les questions d'art, et il est toujours heureux d'en faire profiter autrui. Il a fait une étude particulière des monuments romains de Vienne : la maison carrée, le théâtre, le cirque, et il a pu constater que, sur ces sujets, il y avait bien des légendes ; il s'est efforcé d'y mettre un peu d'ordre, et de préciser les notions un peu confuses qu'on en avait jusqu'ici : c'est dans ce but que, cet été, il s'est joint au Congrès que l'Association provinciale des Architectes français a tenu à Nîmes : il avoue qu'il n'a guère suivi les séances ayant trait aux questions professionnelles, et, tandis que ses confrères travaillaient, il allait visiter les trois monuments anciens les plus importants de la ville ; il voulut revoir aussi le théâtre d'Orange, et il comptait sur le cirque d'Arles pour compléter, par la comparaison, son travail sur le cirque de Vienne, mais là il n'a trouvé que quelques murs : il y a ramassé un morceau de marbre antique et un morceau de bois des pilotis sur lesquels était construit le cirque ; le théâtre d'Arles est plus intéressant que le théâtre d'Orange ; il a pu y retrouver les mêmes dispositions qu'à Vienne, d'après lesquelles il a acquis la conviction que les vestiges trouvés dans cette dernière ville sont bien ceux d'un théâtre et non d'un amphithéâtre. Il conserve, des excursions à Aigues-Mortes et à Saint-Gilles, le souvenir de précieuses visions d'art et rappelle les agréables moments passés au banquet qui terminait cet intéressant Congrès. Mais il adresse à ses confrères une malicieuse critique : dans leurs réunions, ils travaillent trop ; il est loin de les blâmer de s'occuper des questions professionnelles qui les intéressent, en commun avec les entrepreneurs ; en plus de leurs réunions, consacrées au côté purement technique, il leur conseille de tenir des réunions où ils s'occuperaient plus spécialement des questions d'art, et de se retremper aux sources pures de l'art antique.

M. THOUBILLON, président du Syndicat des Architectes du Rhône.

M. Bizot, avec un charme aimable et une compétence indiscutable, nous a parlé d'art : assurément l'art a une grande part dans notre profession, mais l'art ne nourrit pas son homme : il

faut manger pour vivre, et, pour cela, la cuisine doit être à côté du salon. Si le rôle de la Société Académique est de justifier son nom, le Syndicat des Architectes doit s'occuper des questions plus terre à terre de défense professionnelle et de nos intérêts matériels. J'ai entendu, l'autre jour, chuchoter qu'un Syndicat d'employés d'architectes est en voie de formation ; c'est un droit que nous ne songeons pas à leur contester ; mais, pour étudier les revendications qui pourraient en émaner, il faut quelqu'un ayant qualité, connaissant les questions à débattre ; ce quelqu'un doit être le Syndicat des Architectes. Pour être forts, nous devons être nombreux, nous devons être tous unis. Le Syndicat ne veut pas absorber la Société, l'un n'exclut pas l'autre : venez donc tous au Syndicat, qui doit grouper ceux qui sont forts et ceux qui sont faibles ; vous conserverez votre titre et vos avantages de membres de l'Académie, et vous pourrez doublement être utiles à vos confrères. Je bois donc à la prospérité de l'un et l'autre groupement, à la Société académique venant fortifier le Syndicat.

M. ROGNIAT, administrateur de l'Ecole des Beaux-Arts.

M. Berteaux, dans sa conférence, que je pourrais qualifier de toutes les épithètes louangeuses — sauf celle de lumineuse — nous a fait tantôt le portrait du bon architecte, qui, en plus de ses deux yeux, devait avoir un œil au milieu du front ; c'est plusieurs yeux supplémentaires qu'il me faudrait, et surtout plusieurs bouches, pour parler ici, au nom des divers groupes dont je fais partie. Je me bornerai à remercier la Société au nom du Conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts et des écoles municipales de dessin. Je remercie encore une fois mes collègues de leurs suffrages, qui m'ont appelé à la présidence de la Société. Avec vous tous, amis et camarades, avec votre collaboration, je m'efforcerai de continuer à toujours faire progresser les choses de l'art et du bâtiment.

M. FLAHAUT, président de l'Union Architecturale.

J'ai entendu, tout à l'heure, qualifier notre Société de « jeune sœur » ; ce mot résume bien les sentiments de la Société Académique à notre égard ; il me dicte aussi les remerciements que je dois vous exprimer pour l'intérêt que vous nous portez et pour les encouragements et les conseils que vous prodiguez à vos jeunes confrères. C'est dans ces sentiments de reconnaissance que je lève mon verre à la Société Académique d'Architecture et à tous ses membres.

M. O. THÉODORE, administrateur de la Construction Lyonnaise.

Monsieur le Président, Messieurs,

Maintenant que vous avez entendu la parole autorisée de votre éminent Président, les discours remplis de charme et de précieux enseignements de MM. Guéneau, Thoubillon, Rogniat et Bizot, il peut vous paraître bien audacieux et téméraire de ma part d'élever, à mon tour, la voix.

Rassurez-vous, je n'ai pas la prétention d'atteindre à une telle élévation de langage, à une telle perfection de style ; mais ce serait vraiment de l'ingratitude de ne pas vous exprimer, Monsieur le Président, tous mes plus sincères remerciements, pour la bienveillance flatteuse que vous avez bien voulu témoigner à la *Construction Lyonnaise* et à son modeste représentant. Le directeur de ce journal, M. A. Rey, aurait aimé répondre à la gracieuse invitation que vous lui avez faite : il vous aurait dit tout l'intérêt qu'il prend à ce qui vous touche, et que vous pouvez être sûrs de toujours trouver, dans notre publication, un organe dévoué à vos intérêts professionnels et aux grandes questions urbaines à la solution desquelles vos talents et vos compétences apportent un si utile concours ; obligé, par raisons de santé, de se priver du plaisir de se trouver au milieu de vous, il m'a chargé d'être l'interprète de ses plus vifs regrets et de ses sentiments de cordiale sympathie.

Pour moi, hôte fidèle depuis une douzaine d'années de vos amicales réunions, je vous dois de bien vifs remerciements de m'associer ainsi, presque seul non-professionnel ici, à votre distribution des récompenses et à ce banquet. La profession à laquelle j'appartiens n'a rien en soi qui me désigne à cet honneur, mais il y a l'occupation accessoire : la *Construction Lyonnaise* est, vous le savez, mon violon d'Ingres, et comme telle, c'est avec le plus vif plaisir que je m'y consacre : c'est le point de contact entre le simple imprimeur que je suis et les artistes que vous êtes. Pres de vingt-cinq ans de séjour à Lyon ont fait de moi un citoyen d'adoption, et si j'ai conservé au cœur de profondes attaches avec ma ville natale, j'aime d'un amour égal la grande ville qui m'a retenu. C'est encore cet amour commun qui nous réunit, c'est tout ce qui intéresse sa beauté, sa grandeur, à laquelle votre art contribue, qui établit entre votre labeur et le mien un lien de plus. C'est à la continuation de ces agréables rapports, c'est au succès de vos œuvres, c'est à la grandeur du rôle de votre Société auprès des laborieux que vous encouragez, que vous récompensez, c'est à la Société Académique d'Architecture, à ses Présidents sortant et entrant, et à vous tous, Messieurs, que je lève mon verre.

Rue du Chariot-d'Or, 21. Hangar. Propr., M. Perrin.
 Grande rue de Cuire, 23. Hangar. Propr., M. Guillermet; entrep., M. Brunet.
 Montée des Esses. Usine. Propr., MM. Gillet, quai de Serin, 9; entrep., MM. Rouchon et Desseuve.
 Avenue du Parc-d'Artilerie, 21. Hangar. Propr., M. Champetier.
 Rue des Tournelles, 8. Annexe. Propr., M. Vulliod.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 30 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une mairie place Jean-Macé. Etablissement de planchers en ciment armé. Montant, 5,940 fr. 50. Adjud., M. Limousin, 61, avenue Félix-Faure, à Lyon, au prix de 6.200 fr.

Rhône. — 19 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs souterrains. — 1^{er} lot. Place de la République. Montant, 33.741 fr. 32. Adjud., M. Chaboud, impasse Cuzin, 3, à Lyon, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Place des Terreaux. Montant, 30.533 fr. 63. Adjud., M. Chaboud, impasse Cuzin, 3, Lyon, 19 p. 100 de rabais.

Rhône. — 1^{er} décembre. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 1.000 mc. de chêne en grume, 100 mc. de frêne en grume, 100 mc. d'orme en grume, 100 mc. de peuplier en grume et 1.000 chênes en brins pour timons. Adjudicataires : Lot 1. M. Champouret, à Saint-Imbert (Nièvre). — Lots 2 à 6, 12 à 16, 22 à 26, 32 à 33, 42 à 46. M. Camille Fouchécourt, à Lons-le-Saunier. — Lots 7 à 11, 17 à 21, 27 à 31, 37 à 41 et 47. M. Eugène Fouchécourt, à Lons-le-Saunier. — Lot 48. M. Chauvet, à Fontenay-le-Comte (Vendée). — Lots 49 et 50. M. Bressat, à Romain-en-Gal. — Lots 51 et 52. M. Deveau, à Saint-Etienne. — Lots 53 et 54. M. Moulin, à Saint-Etienne. — Lots 55 et 56. M. Champouret, à Saint-Imbert. — Lots 57 et 58. M. Blanchet fils, à Grenoble (Isère). — Lots 59 à 62. M. Desroches, à Saint-Just (Cher). — Lots 63 à 66. M. Bonnet, à Grenoble (Isère). — Lots 67, 68, 71, 72. M. Deveau, à Saint-Etienne. — Lots 69 et 70. M. Eugène Fouchécourt, à Lons-le-Saunier.

Rhône. — 5 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Entretien des bâtiments de la chefferie de Lyon. Adjudicataires. Place de Lyon. 1^{re} circonscription. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 60.000 fr. Adjud., M. Fazille, 17, chemin de la Demi-Lune, à Lyon, 25,80 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Lafosse, avenue Berthelot, 131, à Lyon, 6,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Dupont, 59, rue Crillon, à Lyon, 30,60 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couvertures métalliques. Montant, 6.000 fr. Adjud., Société des ouvriers ferblantiers de Lyon, 40, rue Saint-Michel, à Lyon, 31,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Ginestie, 7, quai Claude-Bernard, à Lyon, 38,60 p. 100 de rabais. — 2^e circonscription. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 60.000 fr. Adjud., M. Sabarly, à Limonest (Rhône), 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 18.500 fr. Adjud., M. Richard, 164, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 23 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Dupont, 30 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couvertures métalliques. Montant, 7.500 fr. Adjud., Société des ouvriers ferblantiers de Lyon, 32,20 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Ginestie, 38,60 p. 100 de rabais. — 3^e circonscription. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 37.000 fr. Adjud., M. Placoulaine, 47, Grande-Rue, à Caluire (Rhône), 26,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Guy, à Fontaines-sur-Saône (Rhône), 3,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Ballandras, à Rillieux (Ain), 25,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couvertures métalliques. Montant, 4.000 fr. Adjud., MM. Chapon frères, 12, rue Passet, à Lyon, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Fournier, à Sathonay-Camp (Ain), 24,60 p. 100 de rabais. — Camp de La Valbonne. Montant, 11.000 fr. Adjud., M. Bourbon, à Sathonay-Camp, 6 p. 100 de rabais. — Place de Vienne. Montant, 16.500 fr. Adjud., M. Fangeat, 20, rue Vimaine à Vienne, 27,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 3 décembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 86, de Lyon à Beaucaille. Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée. Montant, 18.500 fr. Soumissionnaires : MM. Védrine, Bourdeaux, Canque, prix du devis. — MM. Reuvillier, 5 p. 100. — Blache, 15 p. 100. — Desfaches, 2 p. 100. — Lagnier, 17 p. 100. — Adjud., M. Blanc, à Taluyers, 27 p. 100 de rabais.

Rhône. — 4 décembre. — *Mairie de Theizé.* — Captage, adduction et distribution d'eau potable. Montant, 18.416 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Morera, 5 p. 100. — Fournet, 6 p. 100 d'augmentation. — MM. Lanty frères, prix du devis. — M. Amour, 5,10 p. 100. — Adjud., M. Dargnat, à Tarare, 8,50 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 29 novembre. — *Mairie de Privas.* — Service du génie. Place de Privas. Extension du casernement à la caserne Rampon. — 1^{er} lot. Adjud., M. Louis Thoulouze, à Privas, 3,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Thoulouze Paul, à Avignon, 19,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Thoulouze Louis, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Adjud., M. Thoulouze Louis, 25 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 4 décembre. — *Mairie de Mars.* — Construction d'une école mixte. Montant, 13.532 fr. 12. Adjud., M. Touron, à Malleval-de-Deveset, 2 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 10 décembre. — *Mairie de Privas.* — Construction d'une école maternelle à Privas. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierres de

taille, charpente, couverture, gros fers, crâpissages. Montant, 17.131 fr. 29. Soumissionnaires : MM. Boyer, Bravois, prix du devis. — MM. L. Girard, 1 p. 100. — Martel père, 1,50 p. 100. — Sérout, 2 p. 100. — Adjud., M. Louis Thoulouze, à Privas-Avignon, 2,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 4.237 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Sérout, 2 p. 100. — E. Girard, 7 p. 100. — Danizy, 8 p. 100. — L. Thoulouze 8 p. 100. — Adjud., M. Victorin Boyer, à Privas, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie peinture. Montant, 2.127 fr. 67. Soumissionnaires : M. Chabanel, prix du devis. MM. Combet, 1 p. 100. — L. Issartel, 1 p. 100. — Sérout, 1 p. 100. — Martel fils, 2 p. 100. — Adjud., M. Louis Thoulouze, à Privas-Avignon, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, vitrerie. Montant, 1.299 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Vidal-Brésson, 1 p. 100. — Provensal, 1,50 p. 100. — Adjud., M. Frédéric Freydier, à Privas, 2 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 30 septembre. — *Mairie de Marseille.* — Construction d'une caserne de sapeurs-pompiers. — 2^e lot. Travaux en ciment armé. Adjud., MM. Canal et Schuhl, 20, rue de l'Entrepôt, à Paris, au prix forfaitaire de 71.776 fr. 40.

Côte-d'Or. — 30 novembre. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de pavage de la rue Claude-Bernard et de la place Etienne-Dolet. Montant, 40.560 fr. Pas de soumissionnaire.

Côte-d'Or. — 29 novembre. — *Mairie de Comblanchien.* — Adjudication pour neuf années commençant le 1^{er} décembre 1910, de deux carrières en exploitation, sur la mise à prix de 2.000 fr. par an pour la première et de 500 fr. pour la seconde. — 1^{re} carrière. Non adjugé. — 2^e carrière. Adjud., Syndicat des carrières de Comblanchien, à Paris, 65 p. 100 d'augmentation.

Doubs. — 30 novembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Arc-et-Senans. Réparation de la digue de défense de la Loue entre le moulin Toussaint et la limite du département du Doubs. Montant, 2.953 fr. 26. Non adjugé. — 2^e lot. Thoraise. Exhaussement d'une digue latérale au Doubs et d'un chemin de défruit aux abords. Montant, 4.312 fr. 41. Soumissionnaire : M. P. Denis, 1 p. 100. — Adjud., M. Jean-Baptiste Pausset, à Fontain, 7 p. 100 de rabais.

Doubs. — 8 décembre. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Chapelle-d'Huin. Construction chemin rural. Montant, 2.306 fr. 45. Pas de soumissionnaires. — 2^e lot. Villédieu. Construction chemin rural. Montant, 7.599 fr. 74. Adjud., M. L'Héritier, à Chaux-de-Fonds, prix du devis. — 3^e lot. Maisons-du-Bois. Construction d'un chemin de défruit. Montant, 5.182 fr. 44. Adjud., M. Marguier, à Maisons-du-Bois, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Bouverans. Construction de rigoles pavées. Montant, 2.362 fr. 74. Adjud., M. Drogrez, à la Rivière, prix du devis. — 5^e lot. Bouverans. Construction de rigoles pavées. Montant, 1.899 fr. 68. Adjud., M. Drogrez, prix du devis. — 6^e lot. Bouverans. Construction d'un ponceau. Montant, 3.734 fr. 27. Adjud., M. L'Héritier, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. La Planée. Construction d'une citerne. Montant, 4.117 fr. 67. Adjud., M. Favaro, à Pontarlier, 16 p. 100 de rabais.

Drôme. — 7 décembre. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. — 1^{er} lot. Place de Valence. Montant, 29.000 fr. Adjud., M. Thorame, avenue Victor-Hugo, à Valence, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Place de Romans. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Lafosse, 131, avenue Berthelot, à Lyon, 18,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Place de Montélimar. Montant, 5.000 fr. Adjud., Lafosse, 2,10 p. 100 de rabais.

Gard. — 28 novembre. — *Sous-préfecture d'Alais.* — Saint-Julien-de-Vaigues. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Saint-Julien à Saint-Privat. Construction d'un pont sur le Valat Rouge et rectification du chemin aux abords sur 276 m. 67. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 7.550 fr. Soumissionnaires : MM. P. Gilles, 20 p. 100. — H. Guiraud, 2 p. 100. — M. Gigot, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Gabriel Crespon, à Saint-Hilaire-de-Brethmas, prix du devis. — 2^e lot. Partie métallique. Montant, 5.450 fr. Soumissionnaires : Société des Forges de Franche-Comté, 9 p. 100 d'augmentation. — Société de constructions mécaniques d'Alais, prix du devis. — MM. Mary jeune, 1 p. 100. — Bourillon frères, 3 p. 100. — Ateliers méridionaux Castelnau-Toullié, 7 p. 100. — Ateliers de charpentes métalliques Michallon et Pailleret, 7 p. 100. — Adjud., Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, 17 p. 100 de rabais.

Gard. — 11 décembre. — *Mairie de Bouillargues.* — Travaux à exécuter sur les chemins vicinaux ordinaires ci-après : 1^{er} lot. Nos 4 et 13. Montant, 5.400 fr. Adjud., M. Michel Jonquières, à Saint-Vincent. — 2^e lot. N° 1. Montant, 5.200 fr. Adjud., M. Praviel, à Nîmes. — 3^e lot. Nos 3 et 5. Montant, 6.400 fr. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Vendredi 23 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des ponts appartenant à la Ville et des diverses installations dépendant du service de la voirie municipale et du service des cultures pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914 et 1915. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 60.000 fr. par année. — Les cahiers des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 23 décembre, 3 h. 3/4. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des balais nécessaires au service des cantonniers de la voirie municipale et au service des cultures pendant les années 1911, 1912 et 1913.

La dépense annuelle est évaluée approximativement à la somme de 6 500 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 300 fr. — Le cahier des charges relatif auxdits travaux est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 23 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux d'entretien des clôtures en bois, treillages, etc., et fourniture de brouettes, d'échelles en bois, de manches d'outils, de balles en osier, de brosses de chiendent et de divers objets nécessaires à l'entretien et au nettoyage des voies publiques, squares, promenades, etc., pendant cinq années, du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1915. Travaux et fourniture évalués à la somme de 8.000 fr. par an. Le cautionnement à fournir est fixé à 400 fr. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 23 décembre, 3 h. 1/4. — *Mairie de Lyon.* — Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916. — 1^{er} lot. Travaux d'entretien, du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1916, des chemins vicinaux ordinaires des 3^e et 6^e arrondissements. Estimation annuelle de la dépense, 75.351 fr. 10. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Travaux d'entretien, du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1916, des chemins vicinaux ordinaires des 4^e et 5^e arrondissements. Estimation annuelle de la dépense, 30.001 fr. 90. Cautionnement, 1 500 fr. — Les cahiers des charges et bordereaux des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 26 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des maçonneries des ponts, des installations du service des eaux et des cultures, des égouts et branchements d'égouts et de leurs accessoires, des escaliers des rues, des murs de soutènement et de clôture, des latrines et vespasiennes publiques. Construction des égouts, des installations en maçonnerie du service des eaux, des branchements d'aqueducs, des bouches et regards d'égouts, pose et dépose des plaques indicatives des rues dans les six arrondissements et travaux divers de maçonnerie à exécuter pour le service des cultures pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914 et 1915. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 50.000 fr. par année. — Les cahiers des charges et bordereaux des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 26 décembre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1913. Travaux évalués à la somme de 4.000 fr. par an. Cautionnement, 400 fr. — Le cahier des charges relatif auxdits travaux est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 28 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Trottoirs et dallages en asphalte. Entretien et construction pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914 et 1915. Dépense évaluée à 200.000 fr. par année, mais avec la faculté pour l'Administration de diminuer ou d'élever cette prévision. Cautionnement, 20.000 fr. — Le cahier des charges relatif auxdits travaux est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 28 décembre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées en pavés d'échantillon et en cailloux épinés, du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1915. — 1^{er} lot (1^{er} et 2^e arrondissements), 55.000 fr. par an. — 2^e lot (3^e et 6^e arrondissements et le Parc), 52.000 fr. par an. — 3^e lot (4^e et 5^e arrondissements et installation du Service des Eaux de Saint-Clair, de Montessuy et de Rillieux), 20.000 fr. par an. Le cautionnement à fournir est fixé à 5.500 fr. pour le 1^{er} lot, 5.200 fr. pour le 2^e lot et 2.000 fr. pour le 3^e lot. — Le cahier des charges relatif à ladite fourniture est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 28 décembre, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées pavées en cailloux roulés, étêtées et empierrées, des trottoirs en terre et des promenades sablees, du 1^{er} janvier 1911 au 31 décembre 1915. — 1^{er} lot (1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements et les installations du Service des Eaux de Saint-Clair, de Montessuy et de Rillieux), 35.000 fr. par an. — 2^e lot (2^e et 6^e arrondissements, le Parc, l'enceinte et le boulevard de l'Hippodrome et les installations du Service des Eaux du Grand-Camp), 50.000 fr. par an. — 3^e lot (3^e arrondissement et les installations du Service des Eaux de Bron), 50.000 fr. par an. Le cautionnement à fournir est fixé à 3.500 fr. pour le 1^{er} lot, 5.000 fr. pour le 2^e lot et 5.000 fr. pour le 3^e lot. — Le cahier des charges relatif à ladite fourniture est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 3 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité du chemin vicinal ordinaire n° 171 « rue Meynis », et construction d'un égout du 4^e type, sous ladite voie publique. Montant, 9.035 fr. — Renseignement au bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Mardi 10 janvier, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Magasins rue de l'Hôtel-de-Ville, n°s 18, 20 et 22. Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression. Les travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression dans le magasin rue de l'Hôtel-de-Ville, 18, 20 et 22, doivent faire l'objet d'un concours public. — Les plans et cahier des charges sont déposés au service municipal de l'architecture, place des Terreaux, 20, où les intéressés pourront en prendre connaissance, à partir du lundi 12 courant, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 10 janvier, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur dans le groupe scolaire en construction à Mouchat, entre les rues Louis, Julien et Antoinette. Les travaux sont évalués à 20.000 fr. Concours public. Le cautionnement à fournir est fixé à 1.800 fr. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 10 janvier, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur à l'Ecole maternelle en construction avenue du Château, à Mouchat. Concours public. Travaux évalués à 5.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Jeudi 29 décembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Belley.* — Virieu-le-Grand. Chemin d'intérêt commun n° 3. Construction sur 1.892 m. 64, entre « Le plan de Mai » et « Le Boujon ». Montant, 42.638 fr. 91. A valoir, 2.361 fr. 03. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Allier. — Jeudi 5 janvier, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Entretien des rues et places publiques. Montant annuel, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 4 janvier, 10 h. — *Mairie de Menton.* — Prolongement de la promenade du Carel, entre la propriété Foroldo et l'avenue Sospel, sur 581 m. Montant, 39.201 fr. 11. A valoir, 2.797 fr. 89. Total, 42.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Jeudi 22 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Flaviac. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Rectification entre la route nationale n° 104, au quartier du Paradis, et 300 mètres après le hameau du Cros, sur 652 m. 50. Montant, 9.150 fr. Cautionnement, 240 fr. Frais, 95 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 4 janvier, 3 h. — *Préfecture.* — Martigues. Réparations aux bâtiments communaux et diverses constructions neuves. Montant, 69.400 fr. Cautionnement, 3.400 fr. — Les soumissions devront être déposées l'avant-veille de l'adjudication. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. David, architecte de la ville de Martigues. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 5 janvier, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — 1^{er} lot. Elargissement et mise en état de viabilité du chemin vicinal des Caillols, embranchement du chemin vicinal ordinaire n° 6, de Saint-Julien. Montant, 350.000 fr. A valoir, 28.500 fr. Total, 378.500 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 2^e lot. Elargissement et mise en état de viabilité du chemin vicinal n° 6 de Saint-Julien, entre le village de Saint-Julien et le chemin de grande communication n° 11, de Saint-Louis à La Penne. Montant, 240 000 fr. A valoir, 3.000 fr. Total, 243.000 fr. Cautionnement, 7.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Mercredi 28 décembre, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires de la place de Dijon pendant trois ans. — 6^e lot. Plomberie, cuivrie, etc. Montant annuel, 5.000 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Montant annuel, 4 000 fr. — Demandes d'admission au chef du génie à Dijon, avant le 19 décembre. — Renseignements à la chef-ferie du génie, à Dijon.

Doubs. — Vendredi 20 janvier, 10 h. — *Hospices de Besançon.* — Travaux d'aménagement d'un service de maternité. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 7.977 fr. 18. Cautionnement, 239 fr. 31. — 2^e lot. Carrelage et revêtement. Montant, 12.902 fr. Cautionnement, 387 fr. 06. — 3^e lot. Parquets et charpente. Montant, 20 631 fr. 72. Cautionnement, 618 fr. 75. — 4^e lot. Plâtrerie. Montant, 7.002 fr. 50. Cautionnement, 210 fr. 07. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 11.157 fr. 46. Cautionnement, 334 fr. 72. — 6^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 12.523 fr. 44. Cautionnement, 375 fr. 70. — 7^e lot. Fontainerie et appareils. Montant, 10.805 fr. 63. Cautionnement, 324 fr. 17. — 8^e lot. Serrurerie spéciale. Montant, 3.587 fr. 23. Cautionnement, 107 fr. 61. — 9^e lot. Ciment armé. Montant, 12.387 fr. 71. Cautionnement, 371 fr. 60. — 10^e lot. Appareils de chauffage. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 360 fr. — Visa par M. Forien, architecte des hospices, huit jours avant l'adjudication. Dépôt des soumissions le 19 janvier, avant 4 heures. — Renseignements au secrétariat à l'hôpital Saint-Jacques.

Drôme. — Jeudi 29 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales (empierrement), pendant les années 1911 à 1915 inclus. Montants annuels. — 1^{er} lot. N° 7, entre la limite nord du département et la borne n° 84. Montant, 5.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Même route, entre les bornes 84 et 102 et compris l'annexe n° 2 (pont de Valence). Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Même route, entre les bornes 102 et 126. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. N° 92, entre l'origine de la route et la limite du département. Montant, 6.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. N° 7, entre les bornes 126 et 143.400. Montant, 3.800 fr. Cautionnement, 120 fr. — 6^e lot. Même route, entre les bornes 143.400 et 160. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 140 fr. — 7^e lot. Même route, entre la borne 160 et la limite Sud du département. Montant, 3.900 fr. Cautionnement, 120 fr.

— 8^e lot. N° 93, entre l'origine de la route et la borne 18. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 60 fr. — 9^e lot. Même route, entre les bornes 18 et 32. Montant, 1.700 fr. Cautionnement, 50 fr. — 10^e lot. Même route, entre les bornes 32 et 47. Montant, 1.300 fr. Cautionnement, 50 fr. — 11^e lot. Même route, entre les bornes 47 et 72. Montant, 2.450 fr. Cautionnement, 70 fr. — 12^e lot. Même route, entre les bornes 72 et 96.737 (col de Cabres). Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 50 fr. — 13^e lot. N° 94, entre la limite du département de Vaucluse et la borne 42.800. Montant, 3.900 fr. Cautionnement, 100 fr. — 14^e lot. Même route, entre la borne 42.800 et la limite du département des Hautes-Alpes. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 110 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Clerc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue Pasteur, à Valence. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. les ingénieurs ordinaires à Valence et Montélimar.

Drôme — Mercredi 4 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Valence*. — Travaux d'entretien des bâtiments et mobiliers communaux et de voirie, comprenant : entretien des chaussées empierrées et pavées, trottoirs, égouts, etc., pendant les années 1911 à 1913 inclus. — 1^{er} lot. Maçonneries diverses et voirie. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Peinture, plâtrerie, vitrerie. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, fumisterie. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Appareils de robinetterie et de fontainerie. Cautionnement, 100 fr. — 7^e lot. Location d'attélagés et fourniture de matières d'empiècement. Cautionnement, 400 fr. — Visa, avant le 31 décembre, par l'architecte voyer directeur des travaux. — Renseignements dans les bureaux de M. l'architecte voyer.

Hérault — Dimanche 1^{er} janvier, 2 h. — *Mairie de Montady*. — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente, couverture. Montant, 23.530 fr. 51. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Menuiserie, mobilier, serrurerie, peinture vitrerie. Montant, 6.096 fr. 67. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Miller, architecte, rue Babylone, à Béziers. — Renseignements à la sous-préfecture de Béziers.

Hérault — Dimanche 8 janvier, 10 h. — *Mairie de Sérignan*. — Construction d'une école de garçons. Auteur du projet, M. Portal, architecte. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries et charpente. Montant, 37.930 fr. 99. A valoir, 4.009 fr. 01. Total, 42.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 2^e lot. Couverture et plâtrerie. Montant, 31.354 fr. 25. A valoir, 3.645 fr. 75. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, zinguerie, peinture, vitrerie, mobilier. Montant, 16.320 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère — Dimanche 8 janvier, 10 h. — *Mairie de Domène*. — Construction d'un abattoir municipal. Montant, 27.600 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire — Dimanche 15 janvier, 10 h. — *Mairie de Terrenoire*. — Alimentation en eau potable des hameaux de la Gillière et de Janon. Etablissement de conduites en fonte et de bornes-fontaines. Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme — Samedi 24 décembre, 2 h. — *Préfecture*. — Aulnat. Agrandissement du groupe scolaire. Auteur du projet, M. Méridier, architecte. — Lot unique. Maçonneries, 5.206 fr. 76. Charpente et couverture, 978 fr. 98. Menuiserie, 1.665 fr. 74. Serrurerie, 527 fr. 70. Peinture et vitrerie, 1.290 fr. 35. Zinguerie et plomberie, 459 fr. Fumisterie, 232 fr. 50. A valoir, 518 fr. 05. Total, 10.879 fr. 08. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme — Jeudi 29 décembre, 2 h. — *Préfecture*. — Ravel. Captage et adduction d'eau potable. Lot unique. Fouilles et déblais, 1.225 fr. Maçonnerie, 1.723 fr. 70. Fonte et robinetterie, 3.807 fr. 25. A valoir, 744 fr. 05. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Seignobosc, service des Eaux, hôtel de ville de Clermont-Ferrand, auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire — Samedi 24 décembre, 2 h. — *Hôpital de Chalon-sur-Saône*. — Hospices civils de Chalon-sur-Saône. Travaux d'entretien des bâtiments. — 1^{er} lot. Maçonnerie. — 2^e lot. Charpente. — 3^e lot. Menuiserie. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie. — 5^e lot. Serrurerie. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. — Renseignements au Secrétariat des hospices, à l'hôpital de Chalon-sur-Saône.

Saône-et-Loire — Jeudi 26 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture*. — Construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Mâcon. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pavage, etc. Montant, 197.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.250 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie d'eau et de gaz. Montant, 11.200 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 72.000 fr. — 5^e lot. Charpente métallique, gros fers, serrurerie, quincaillerie. Montant, 22.000 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, fumisterie. Montant, 26.000 fr. — 7^e lot. Peinture, tenture, vitrerie. Montant, 34.000 fr. — Les demandes d'admission devront être parvenues, le 10 janvier, au plus tard, à M. le Directeur des postes et des télégraphes, rue Guichenon, 2, à Mâcon. — Renseignements dans les bureaux de la Direction des postes, rue Guichenon, 2, à Mâcon.

Saône-et-Loire — Lundi 20 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture*. — Construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Mâcon. — 2^e lot. Béton armé. Montant, 150.000 fr. — 3^e lot. Chauffage. Montant, 25.000 fr. — Les demandes d'admission devront être parvenues le 10 janvier, au plus tard, à M. le Directeur des postes, rue Guichenon, 2, à Mâcon. — Renseignements dans les bureaux de la Direction des postes, à Mâcon.

L'Imprimeur-Gérant. A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gauthier. — 50961

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 39

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD dit, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis. LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, tuyaux Gres et Boisseaux Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gres pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges modernes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal
émaillé, malleable et estampé, rem-
plaçant la faïence, le marbre, la pein-
ture laquée, etc. pour murs et plafonds
de salles d'opérations, hôpitaux, cli-
niques, salles de bains, cuisines, la-
boratoires, alimentations diverses, etc.
Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac. LYON
Envoi d'Echantillons et Dessins

FIAT

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLÂTRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLÂTRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37-72 - LYON et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la déduction des dettes
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & C^{ie}

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS 48, rue Vavin MARSEILLE 2 rue Tilsitt GENÈVE
rue Petit-Senn

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON